



Geodis Belgium N.V.
Industrielaan 25-29
2110 Wijnegem
Belgique
Tel: +32 (0)3 328 12 11
Fax: +32 (0)3 328 12 00

Bank: Artesiabank 551-3329300-38
Bank: BBL 320-0137608-35
TVA: BE 411.906.639

Concernant: Détail des surcharges

Cher, Chère

Par la présente nous vous informons sur les surcharges en vigueur pour le transport maritime et routier.

Transport maritime

BAF (Bunker Adjustment Factor) ex Asie.

Ceci est la surcharge pour le carburant des bateaux et elle est liée au prix de carburant international. Ces surcharges sont imposées par les armements sur le trafic Asie/Europe et sont revues sur base mensuelle.

Décembre 2006

FCL : Ex Extrême Orient/Japon :	USD 248/20'	USD 496/40'
Ex Indian Sub Continent :	USD 185/20'	USD 370/40'
LCL : Ex Extrême Orient/Japon :	USD 12 W/M	
Ex Indian Sub Continent :	USD 9 W/M	

Janvier 2007

FCL : Ex Extrême Orient/Japon :	USD 235/20'	USD 470/40'
Ex Indian Sub Continent :	USD 180/20'	USD 360/40'
LCL : Ex Extrême Orient/Japon :	USD 11 W/M	
Ex Indian Sub Continent :	USD 9 W/M	

Al onze verrichtingen zijn onderworpen aan de Algemene Voorwaarden der Expeditie van België.
Door de aanvaarding van onze prestaties erkent de mede-contractant dat deze voorwaarden de wet
tussen de partijen uitmaken.
All our activities are subject to the General Conditions of the Belgian Forwarding Agent's Federation
By accepting our achievements the co-contractor recognizes and agrees that these General
Conditions are legally committing and binding both parties.

**QUALITY
MANAGEMENT**
Certificate
Voluntary participation in regular
monitoring according to ISO 9001:2000



CAF (Currency Adjustment Factor) ex Asie.

Ceci est la surcharge pour compenser la différence entre USD et EUR, liée aux taux de changes internationaux. Cette surcharge est imposée par les armements sur le trafic Asie/Europe et est revue sur base mensuelle.

Décembre 2006

FCL : Ex Extrême Orient/Japon :	7.50 % sur le fret maritime (sauf BAF)
Ex Indian Sub Continent :	8.38 % sur le fret maritime (sauf BAF)
LCL : Ex Extrême Orient/Japon :	7.50 % sur le fret maritime (sauf BAF)
Ex Indian Sub Continent :	8.38 % sur le fret maritime (sauf BAF)

Janvier 2007

FCL : Ex Extrême Orient/Japon :	8.60 % sur le fret maritime (sauf BAF)
Ex Indian Sub Continent :	9.27 % sur le fret maritime (sauf BAF)
LCL : Ex Extrême Orient/Japon :	8.60 % sur le fret maritime (sauf BAF)
Ex Indian Sub Continent :	9.27 % sur le fret maritime (sauf BAF)

Frais extra sur le terminal P&O Ports à la rive gauche

A partir de novembre, les frais pour la mise à disposition de la douane d'un conteneur seront levés avec une surcharge « attaching bold seals » de EURO 20.00 / conteneur. Ces frais s'ajoutent au tarif de EURO 105.00 / conteneur.

Frais extra pour enlèvement de conteneurs au « Deurganckdok »

A partir de 2006 les transporteurs nous chargent un surplus pour l'enlèvement des conteneurs à la rive gauche et surtout le nouvel bassin « Deurganckdok ». Ceci pour le passage par le tunnel « Liefkenshoek » ou le détour par le tunnel « Kennedy ». Cette surcharge est à EUR 40.00/conteneur.

Transport routier

Vu les prix de carburant élevés les derniers mois il y a aussi une surcharge sur le transport routier en Europe pour des envois de groupage et de conteneurs complets.

Ces surcharges sont imposées par les transporteurs et sont revues sur base mensuelle.

Janvier 2007

Surcharge : 8.00 %.

Décembre 2006

Surcharge : 6.00 %.

Nous espérons vous avoir informé à fond et restons à votre entier service dans le future.

Meilleures salutations,

Geodis Belgium N.V./S.A.